

Rétrospective

Un retour vers le passé prouve que cette copropriété, objet du « cas pratique », a sensiblement consommé bon an mal an la même quantité de fioul pendant une trentaine d'années. Mais ne remontons pas si loin dans le temps et prenons 10 ans comme base de temps, la période retenue par les Lutins thermiques pour introduire leur notion d'un ROI acceptable dans leur projet de loi sur la Transition énergétique. Nous sommes en 2014. Si cette copropriété avait dès 2004 implantée une chaufferie hybride afin de réduire ses dépenses en combustible de quelque 75%, elle aurait générée une économie voisine de 500 000 €. Ceci sur la base d'un cout de l'énergie primaire moyen pendant cette période de 7 cts d'€ le kWh (Voir page 135 l'évolution du prix du fioul entre 2005 et 2013 passant progressivement de 4 à 10 cts d'€ le kWh pendant cette période). Il est un peu triste de constater à posteriori que le remboursement de l'emprunt de 500 000€ sur 10 ans qui aurait servi à financer cette chaufferie hybride serait maintenant intégralement remboursé par les économies sur le combustible. Il est encore plus triste d'observer que les 75 000 € d'économie annuelle seraient converti dès à présent en amélioration du pouvoir d'achat pendant les dix années suivantes sur la base d'un prix de l'énergie primaire à 0,1€ le kWh si l'on considère une durée de vie moyenne d'une chaufferie égale à 20 ans. Mais le facteur aggravant qui prouve si besoin en était le blocage actuel de notre société en ce qui concerne la compréhension de l'énergie est bien le fait qu'un copropriétaire maintenant décédé et élu membre du conseil syndical avait fait part de son vivant et il y a maintenant près de 30 ans au précédent syndic en charge de cet immeuble de *la vision qu'il avait* des avantages pour la réduction des charges que la copropriété pourrait retirer de l'implantation d'une pompe à chaleur assurant la génération thermique collective. Il n'a malheureusement pas été entendu alors que ces technologies commençaient déjà à se développer à l'époque, Comme on le voit, la non compréhension de l'énergie est un problème récurrent que se transmettent les syndics, les acteurs de la transition énergétique et nos responsables politiques un peu comme l'a été le lancinant problème de la qualité de l'eau de nos rivières. Il devient urgent de débloquer un système à l'agonie. Il est temps de considérer que la fiscalité appliquée ces dix dernières sur les produits fossiles doit revenir en toute logique à ceux qui en ont été les victimes*. Les caisses sont peut-être vides, qu'importe, la brutale dégringolade des prix du pétrole est une opportunité qui se doit d'être saisie par nos hommes politiques pour instituer une valeur du carbone adaptée au financement de l'alimentation en eau non potable de l'habitat urbain voire périurbain. La mise en place d'une telle infrastructure aurait un effet d'entraînement sur les investissements privés qui permettrait de réduire significativement les émissions de carbone. La situation de blocage actuel est telle que le citoyen se sent en droit de marchander avec l'état de telle sorte qu'un déclic permette enfin à la véritable rénovation énergétique dans l'habitat ancien de s'engager.

* La France consomme chaque année environ 115 milliards de litres de pétrole. Bon an mal an, la recette française sur les produits pétrolier la TICPE, quatrième recette fiscale de l'Etat derrière la TVA, les impôts sur le revenu et les sociétés est de l'ordre de 24 milliards d'euros. Si l'on fait un petit calcul on s'aperçoit que le prélèvement fiscal n'est pour finir en moyenne que de 20 cts d'€ par litre qui représente tout de même quelques 240 milliards d'€ engrangé en 10 ans par l'état français. Si l'on considère que les secteurs des transports, du chauffage des bâtiments existants, et l'industrie se partage à part sensiblement égales la consommation d'énergie finale française d'origine fossile, c'est le tiers de ces 240 milliards d'€ soit 80 milliards d'€ qui ont été prélevés sur le portefeuille de ceux qui ont du mal à se chauffer. On ne voit pas pourquoi il ne serait pas possible de redistribuer au travers des régions et des départements la part de cette TICPE qui revient à ceux qui font l'effort d'innovation pour le chauffage de leur habitation. Ceci qu'il s'agisse des copropriétés ou des maisons individuelles que l'on considère encore un peu trop selon les Lutins comme le laboratoire des technologies de demain.